



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Concours externe du Caplp et Cafep-Caplp**

### **Section économie et gestion option transport et logistique**

#### **Exemple de sujet pour l'épreuve écrite disciplinaire**

À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Caplp et du Cafep-Caplp sont modifiées. [L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

## **Rappel de la définition de l'épreuve**

L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.

L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions en mobilisant les sciences de gestion ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

*Ce sujet donné à titre d'exemple reprend des éléments du [sujet de l'épreuve de spécialité](#) du concours de la session 2020.*

## **Liste des dossiers**

DOSSIER 1 : l'analyse du marché de l'entreprise

DOSSIER 2 : l'engagement des entreprises TRDIE+ et AMPLIÉLEC dans une démarche de développement durable

DOSSIER 3 : l'étude d'une nouvelle organisation de l'entreprise AMPLIÉLEC

## **Liste des annexes**

Annexe 1 : La logistique – Tour d'horizon

Annexe 2 : Le marché des entrepôts

Annexe 3 : Position de la France en matière logistique

Annexe 4 : Caractéristiques des marchandises importées

Annexe 5 : Hypothèses d'acheminement et conditions de vente

Annexe 6 : Organisation du transport

Annexe 7 : Dédouanement et autres frais

Annexe 8 : Temps de transit

Annexe 9 : Bilan carbone

Annexe 10 : Taux de change

Annexe 11 : Temps forts de la norme ISO 14001:2015

Annexe 12 : Extrait du fichier des sous-traitants

Annexe 13 : Situation géographique et présentation de l'entreprise

Annexe 14 : Extrait des éléments de vérification – maintenance des locaux – décembre 2019

Annexe 15 : Extrait du tableau de bord des indicateurs de gestion d'AMPLIÉLEC

Annexe 16 : Extrait du profil de poste de préparateur de commandes

Annexe 17 : Extrait du courriel de l'entreprise MÉDIOTP

Annexe 18 : Données pour l'optimisation du plan de stockage dans la cellule D

Annexe 19: Plan de la cellule D

Annexe 20 : Informations sur le système LOGIMOVER

Annexe 21 : Extrait du contrat de travail à durée indéterminée

Annexe 22 : Cour de cassation – Chambre sociale, 14 février 2018

Annexe 23 : Cour de cassation – Chambre sociale, 12 janvier 1999

# AmpliÉlec

La plateforme logistique AMPLIÉLEC est spécialisée dans le stockage et la distribution de matériel électrique et médical depuis 18 ans. Entreprise créatrice de valeur pour ses clients, elle a décidé d'accélérer ses progrès en matière de développement durable. Certifiée ISO 9001:2015 (système de management de la qualité) depuis 2015, elle est en cours de certification ISO 14001:2015 (système de management environnemental).

Elle déploie son activité sur deux entrepôts en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- le premier est localisé dans la zone industrielle aux abords de Villefranche-sur-Saône (69400) dans le Rhône ;
- le second est situé à Saint-Vulbas (01150) dans l'Ain.

La plateforme approvisionne 52 grossistes, entre autres, en matériel électrique et médical. Ceux-ci sont situés principalement en France et en Europe.

Les produits de moins de 2 tonnes et de longueurs standards sont stockés dans l'entrepôt de Saint-Vulbas, d'une surface globale de 20 000 m<sup>2</sup>.

L'entrepôt de Villefranche-sur-Saône possède une surface de stockage dans l'entrepôt de 7 000 m<sup>2</sup> à laquelle s'ajoute une zone extérieure de 300 m<sup>2</sup> pour les tourets. L'activité est principalement consacrée à la gestion des produits hors gabarit (plus de 2 tonnes, longueur de plus de 2 m) et câbles (découpe et stockage).

Le stockage dans chacun des entrepôts est à température ambiante.

L'entreprise propose une offre complète de prestations comprenant :

- la gestion des articles (de l'achat à la livraison chez les grossistes),
- les opérations de conditionnement à façon,
- l'organisation du transport national et international des marchandises.

L'entreprise confie l'organisation de ses transports internationaux à l'entreprise TRDIE+ (Transit - Dédouanement – Import – Export), commissionnaire de transport et représentante en douane, située dans la zone industrielle de Saint Priest (69800).

L'activité de la plateforme connaît une forte évolution de sa croissance depuis 5 ans, le chiffre d'affaires passant de 6,2 M € en 2014 à 10,9 M € en 2019. Cette tendance se traduit également par une progression du résultat net, en hausse de 40 % sur la même période, et de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

Le développement du matériel médical a contribué à cette forte croissance et il représente aujourd'hui près des 2/3 du chiffre d'affaires.

Les performances commerciales et financières restent néanmoins en-deçà des prévisions du plan d'affaires<sup>1</sup> et sont inférieures à celles des principaux concurrents.

La solidité financière étant un pilier essentiel de sa stratégie, la direction souhaite poursuivre la croissance en développant les activités les plus rentables de l'entreprise AMPLIÉLEC.

---

<sup>1</sup> Document de référence formalisé qui présente le projet de l'entreprise

## DOSSIER 1 : L'ANALYSE DU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE

*Vous avez en charge l'étude du marché du secteur d'activité de cette entreprise.*

**1.1** – Analysez le marché économique français de l'entreposage dans un développement structuré.

*Vous avez en charge d'accompagner la réflexion des entreprises AMPLIÉLEC et TRDIE+ dans une démarche de développement. Pour ce faire, vous étudierez les dossiers ci-dessous :*

- *l'engagement des entreprises dans une démarche de développement durable ;*
- *l'étude d'une nouvelle organisation de l'entreprise AMPLIÉLEC.*

## DOSSIER 2 : L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES TRDIE+ ET AMPLIÉLEC DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Au sein de l'entreprise TRDIE+, vous collaborez avec le commissionnaire de transport. Vous avez en charge le suivi d'un dossier AMPLIÉLEC/ CUAN YPTEARN MEDICAL EQUIPMENT.*

La société AMPLIÉLEC s'approvisionne en échographes portables auprès d'une société américaine située à San Francisco aux États-Unis. Soucieuse de diversifier ses sources d'approvisionnement, elle a contacté un nouveau fournisseur chinois, CUAN YPTEARN MEDICAL EQUIPMENT, situé à Wuhan. Les machines de diagnostic à ultrasons de marque Cuan Yptearn sont largement importées en Europe, Amérique du Sud, Afrique du Sud-est, Asie et Océanie. La société bénéficie d'une solide réputation à l'étranger.

Vous devez étudier le dossier d'importation de cette marchandise.

**2.1** - Analysez les modes de transport proposés.

**2.2** - Sélectionnez et argumentez le mode de transport pertinent.

*Dans la société AMPLIÉLEC, vous participez à une réflexion sur l'engagement sociétal de l'entreprise.*

Le comité de direction de la société AMPLIÉLEC a pris la décision de s'impliquer, de manière plus significative, dans un engagement sociétal. Actuellement les actions de l'entreprise se concentrent essentiellement sur le choix des transports réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>e.

Pour ce faire, elle décide de s'inscrire dans une démarche participative en retenant un panel de partenaires. Vous participez au comité de pilotage. Votre responsable sollicite votre expertise.

**2.3** - Présentez les enjeux, pour la société AMPLIÉLEC, de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale. Indiquez les dispositifs que l'entreprise pourrait mobiliser.

En parallèle, la société AMPLIÉLEC a entamé un processus de certification ISO 14001:2015. Dans ce cadre, des supports et outils, dont une analyse des sous-traitants, ont été créés afin de satisfaire les conditions demandées par cette certification concernant les livraisons dans le centre-ville de Lyon.

**2.4** - Sélectionnez et justifiez le choix du sous-traitant répondant le mieux au respect de la norme.

Vous préparez votre intervention lors du prochain comité de pilotage.

**2.5** - Analysez en quoi la double démarche (certification ISO 14001:2015 et responsabilité sociétale) constitue une opportunité pour l'entreprise.

La société AMPLIÉLEC souhaite faire appel à des transporteurs pour les livraisons urbaines dans le centre-ville de Lyon. Leur relation contractuelle s'appuie sur les décrets n°2017-461 du 31 mars 2017 et n° 2019-695 du 1er juillet 2019 relatifs au contrat type applicable aux transports publics routiers de marchandises exécutés par des sous-traitants.

**2.6** Expliquez comment ces décrets s'inscrivent dans la hiérarchie des normes.

## DOSSIER 3 :

### L'ÉTUDE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ENTREPRISE AMPLIÉLEC

Le comité de direction de la société AMPLIÉLEC a pris connaissance des derniers indicateurs liés au fonctionnement de ses entrepôts. Vous avez en charge une étude approfondie de l'organisation logistique de l'entreprise.

**3.1** - Réalisez un diagnostic de l'organisation logistique de l'entreprise.

**3.2** - Présentez et argumentez les décisions que l'entreprise pourrait prendre pour améliorer l'organisation actuelle.

Face à l'accroissement des besoins de stockage dans le secteur lyonnais et la renommée de la société AMPLIÉLEC, celle-ci a été sollicitée par un nouveau client potentiel, la société MERIOTP. Ce fabricant de matériel médical, situé à Miribel, a émis une demande pour un stockage temporaire d'une partie de sa production sur le site de Saint-Vulbas. Pour répondre à cette demande, il est envisagé de stocker les produits, dans une cellule D, cellule fermée de 140 m<sup>2</sup>, actuellement inoccupée.

**3.3** - Optimisez le stockage dans cette cellule et justifiez vos choix.

La société AMPLIÉLEC a obtenu le marché de la société MÉRIOTP. Votre proposition d'implantation de la cellule D a été retenue. Celle-ci est désormais aménagée.

Vous avez participé récemment à un salon de la logistique présentant les nouveaux outils. Les chariots autonomes ont attiré votre attention et plus particulièrement les chariots munis d'un système de fourches autonomes. Vous devez approfondir l'étude pour une mise en œuvre éventuelle dans la cellule D.

**3.4** - Énumérez les avantages et les inconvénients de la mise en place du transpalette robotique autonome « LogiMover » pour l'optimisation de la cellule D.

La société AMPLIÉLEC décide de s'équiper du transpalette robotique autonome « **LOGIMOVER** » pour répondre à la demande du client. Cet achat nécessite également l'actualisation du système de gestion d'entrepôt (*Warehouse Management System*, WMS) actuellement utilisé dans l'entreprise, dont le **contrat a été signé, en novembre 2019, avant la période de crise sanitaire de la Covid 19.**

**3.5** - Citez les noms des paramètres de gestion à vérifier et/ou à modifier dans le système de gestion d'entrepôt (WMS).

Le directeur de la société AMPLIÉLEC, lors du comité de direction, communique un état des lieux des

difficultés temporaires de trésorerie engendrées par le contexte économique dû à la crise sanitaire de la Covid 19. En effet, l'entreprise a été fermée temporairement. Le chiffre d'affaires a baissé. De plus, certains clients n'ont pas payer leur dette et l'entreprise reste débitrice vis-à-vis de certains fournisseurs.

**3.6** – Expliquez comment l'État participe à réguler l'activité économique de la société AMPLIÉLEC face au contexte sanitaire actuel.

Quelques mois plus tard, l'activité de l'entreprise a repris. Les travaux d'aménagement de l'entreprise pour répondre au contrat conclu avec l'entreprise MÉDIOTP ont été réalisés.

Très rapidement, l'activité sur le site de Saint-Vulbas s'est développée et un besoin de main d'œuvre supplémentaire se fait sentir, alors que l'activité sur le site de Villefranche-sur-Saône s'est nettement ralentie notamment du fait la crise sanitaire. Le directeur général de la société AMPLIÉLEC ne souhaite pas réaliser un recrutement externe.

Il convoque monsieur Dupont, opérateur logistique polyvalent, pour l'informer d'un projet de mutation sur le site de Saint-Vulbas dans les 3 mois. Domicilié à Villefranche-sur-Saône depuis 10 ans, monsieur Dupont ne souhaite pas changer de lieu d'affectation : il exprime le souhait de rester nommé à l'entrepôt de Villefranche-sur-Saône, situé à moins de 2 kilomètres de son lieu d'habitation. Il précise qu'il n'a ni véhicule ni permis de catégorie B pour se rendre à Saint-Vulbas dans un tout autre secteur géographique, situé à plus de soixante kilomètres de Villefranche-sur-Saône. Toutefois, monsieur Dupont craint de se faire licencier s'il refuse cette mutation.

**3.7** – Analysez la clause insérée au contrat de travail de monsieur Dupont et appréciez sa légalité.

## ANNEXE 1 – LA LOGISTIQUE - TOUR D’HORIZON

Une économie moderne dont le fonctionnement repose sur l'échange des biens, des services et des données au sein de son territoire, et au-delà de ses frontières, a besoin d'une logistique performante et agile. La logistique est à ce titre un maillon essentiel de notre circuit marchand, et un organe vital pour le fonctionnement de notre société, des entreprises et des territoires. En 2019, la logistique représente 10 % du PIB national, 200 milliards d'euros de chiffres d'affaires, et 1,8 millions d'emplois.

Le chiffre d'affaires du secteur des transports de marchandises et de l'entreposage est de 149 milliards d'euros en 2014, pour compte d'autrui uniquement. Toutefois, ce chiffre ne recouvre pas la valeur économique de la logistique pour compte propre, incluse dans l'activité des entreprises au sein desquelles elle est produite.

Au 31 décembre 2013, la France métropolitaine compte **4 470** entrepôts et plates-formes logistiques de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, totalisant une superficie de **81,2 millions de m<sup>2</sup>**. Leur surface moyenne est de 18 200 m<sup>2</sup>.

Selon les experts, la sous-performance logistique représente entre **20 et 60 milliards d'euros pour la France** et entre **100 et 300 milliards d'euros** pour l'Union européenne.

La logistique représente une **ressource clé et une fonction stratégique** pour les entreprises. On estime qu'en moyenne, la **logistique représente 12 % du chiffre d'affaires des entreprises**.

En compte d'autrui, le secteur des transports de marchandises et de l'entreposage emploient environ **880 000 personnes**. Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la France comptait 56 206 entreprises dans les secteurs des transports de marchandises et des services de transport. [...]

La logistique est aujourd'hui une dimension déterminante du management et de la compétitivité des entreprises. La performance de l'économie et de l'emploi en France repose pour une très grande part sur l'efficacité de la logistique et de la gestion de la chaîne logistique.

Le secteur français du transport et de la logistique est soumis à une forte concurrence internationale, s'appuyant sur des chaînes logistiques complexes. Par ailleurs, la logistique est un écosystème vaste regroupant un grand nombre d'acteurs économiques, d'entreprises et de filières.

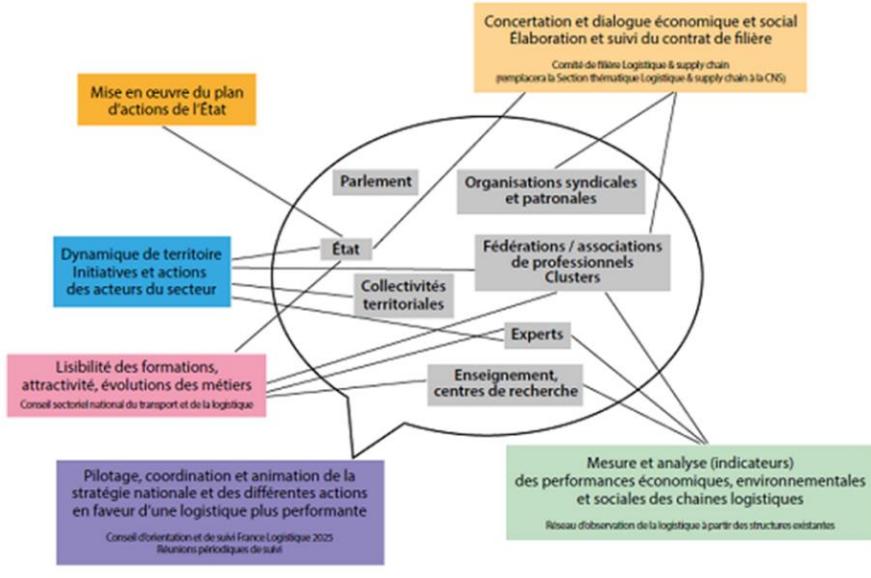
La France appartient au groupe des pays les plus avancés dans ce domaine. Toutefois dans un contexte de forte concurrence entre acteurs et entre pays voisins, la France dispose encore d'importantes marges de progrès, à accomplir par les acteurs privés et les pouvoirs publics. La révolution numérique et les enjeux de développement durable impactent l'écosystème complexe et globalisé de l'activité logistique, appelée donc à s'adapter. [...]

Le Gouvernement a affiché son ambition dans le cadre de sa **stratégie nationale « France Logistique 2025 »**, avec un **plan d'actions selon** cinq axes :

- Faire de la plate-forme logistique France une référence mondiale en encourageant la dynamique logistique sur tout le territoire ;
- Développer le capital humain et faciliter la visibilité de l'organisation logistique ;
- Faire de la transition numérique un vecteur de performance logistique ;
- Utiliser la logistique comme levier de transformation des politiques industrielles et de transition énergétique

- Instaurer et animer une gouvernance intégrée de la logistique.

### France Logistique 2025 : une dynamique réelle grâce à la mobilisation concertée des acteurs



Les actions de l'État mobilisent une vingtaine d'administrations aux échelles nationale et régionale, portant sur des sujets très divers : sensibilisation aux enjeux, meilleure lisibilité des formations, construction d'un réseau d'observation, mise en place d'un référentiel de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) logistiques, accompagnement à l'export des PME/ETI logistiques, intégration de la logistique dans les politiques industrielles (Alliance Industrie du futur), optimisation des flux d'informations, programme de simplification, engagements volontaires... Ces actions sont construites et mises en place avec les acteurs de la logistique.[...]

Source : Extraits de [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr) (29 octobre 2019)

## ANNEXE 2 – LE MARCHÉ DES ENTREPÔTS

En dépit de quelques nuages sur le commerce mondial et la croissance française, la **demande placée\* d'entrepôts logistiques** garde le cap pour atteindre **2,2 millions de m<sup>2</sup> au terme du 3ème trimestre 2018**. Ce rythme, certes élevé reste néanmoins très inférieur (-20%) à celui de l'exceptionnel exercice 2017. (...)

Le niveau soutenu de l'activité au cours des neuf premiers mois s'accompagne d'un ancrage sur le corridor logistique, au cœur de plus de 60 % de la demande placée à l'échelle nationale. Les performances par marché sont encourageantes : l'Ile-de-France concentre plus d'1 m<sup>2</sup> sur 2 commercialisé sur la dorsale, Lille enregistre un record depuis 2008 et Marseille poursuit son ascension. Lanterne rouge, Lyon (97 000 m<sup>2</sup>) reste en retrait sur son temps de passage 2017. La principale nouveauté depuis l'exercice précédent se situe en Ile-de-France, où seulement quatre transactions ont excédé 40 000 m<sup>2</sup>, contre déjà cinq de plus de 60 000 m<sup>2</sup> à la même période.

Le cœur de l'activité a surtout concerné les formats de 10 000 à 30 000 m<sup>2</sup> (50 % de la demande placée à l'échelle nationale), avec une mention particulière en Ile-de-France pour le pôle de Roissy. Comptes propres, clés-en-main et prises à bail de plates-formes de 30 000 à 60 000 m<sup>2</sup> ont, quant à eux, soutenu les plates-formes logistiques de Lille, de la Bretagne et de la Normandie.

« La grande distribution spécialisée a concentré le tiers de la demande placée des chargeurs – 60 % en incluant la grande distribution alimentaire – loin devant le secteur industriel (17 %) et les purs players du e-commerce (8 %). À cet égard, leur consommation est loin de refléter la croissance des surfaces d'entrepôt liée au e-commerce, surfaces de plus en plus intégrées dans des schémas logistiques classiques » explique Magali Marton, directrice du service Etudes et Recherche de Cushman & Wakefield.

Côté disponibilités, l'**offre immédiate d'entrepôts totalise 2,5 millions de m<sup>2</sup> début octobre 2018**, en repli de 9 % depuis fin 2017. L'activité soutenue depuis près de 3 ans a entamé les stocks des quatre marchés du corridor logistique, notamment en Ile-de-France (-20 % en 9 mois). L'évolution en ordre dispersé des autres marchés rend compte de plusieurs logiques : les projets neufs (clés-en-main et comptes propres) consomment depuis trois ans les surfaces avant leur entrée dans l'offre immédiate. En contrepartie, les libérations de sites vieillissants viennent abonder des stocks déjà importants d'entrepôts de seconde main. [...]

Tous les ingrédients sont réunis pour **faire grimper des valeurs locatives restées stables ou au mieux faiblement haussières depuis plusieurs années**. Côté utilisateurs, guerre des prix et marges faibles limitent pourtant les niveaux d'efforts dédiés au poste immobilier et contredisent ces velléités haussières. Si l'amplitude des mesures d'accompagnement se réduit trimestres après trimestres pour les meilleurs sites logistiques en bordure des bassins de consommation, les loyers « prime » de la dorsale restent stables et s'échelonnent pour l'heure de 44 €/m<sup>2</sup>/an (Marseille et Lille) à 55 €/m<sup>2</sup>/an en Ile-de-France.

**L'investissement continue sur sa lancée prometteuse et totalise 1,7 milliard d'euros en neuf mois. [...]**

*\*Demande placée : ensemble des transactions, à la location ou à la vente, réalisées par des utilisateurs, y compris les pré commercialisations, les clés-en-main locatifs et les opérations pour compte propre.*

Source : [supplychain-village.com](http://supplychain-village.com) - 03/12/2018

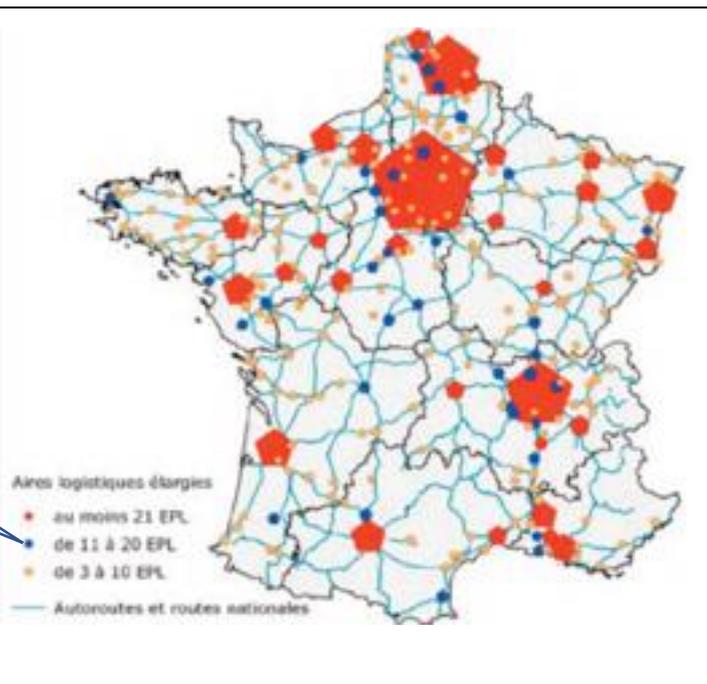
## ANNEXE 3– POSITION DE LA FRANCE EN MATIÈRE LOGISTIQUE

Source : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

### Aires logistiques élargies

- **Au moins 21 EPL**
- **De 11 à 20 EPL**
- **De 3 à 10 EPL**

--- Autoroutes et routes nationales



## ANNEXE 4 – CARACTÉRISTIQUES DES MARCHANDISES IMPORTÉES



Marchandise : échographes portables – Système à ultrasons  
 Applications : échographie d'organes abdominaux, superficiels et cardiaques  
 Emballage : carton triple cannelure / un échographe par carton  
 Masse nette : 9 kg  
 Masse brute : 13 kg  
 Dimensions extérieures du carton : 460 x 400 x 300 mm  
 Origine : Chine  
 Quantité importée : 800 pièces  
 Délai de livraison : fonction du mode de transport choisi

## ANNEXE 5 – HYPOTHÈSES D'ACHEMINEMENT ET CONDITIONS DE VENTE

|                                 | Aérien   | Maritime   | Ferroviaire   |
|---------------------------------|--|--|---|
| <b>Hypothèse d'acheminement</b> | De l'aéroport international de Wuhan Tianhe à l'aéroport Roissy CDG    | Du port de Yangshan au port de Fos s/ Mer.       | Du terminal ferroviaire de Wuhan à la plateforme multimodale Novatrans de Vénissieux-Saint-Priest |
| <b>Valeur facture</b>           | FCA Aéroport international de Wuhan Tianhe<br>Prix : 1 240 USD l'unité | FOB port de Yangshan<br>Prix : 1 250 USD l'unité | DAP plateforme multimodale Novatrans de Vénissieux-Saint-Priest<br>Prix : 1 106,50 EUR l'unité    |

## ANNEXE 6 – ORGANISATION DU TRANSPORT (4 pages)

### ORGANISATION DU PRÉACHEMINEMENT

#### Hypothèse 1 :

- Préacheminement routier de l'usine du fournisseur à l'aéroport de Wuhan (marchandise non palettisée) Distance : 70 km
- Frais logistiques et de douane export jusqu'à l'aéroport de Wuhan : 4 000 CNY
- Manutention aéroportuaire : 3 000 CNY

#### Hypothèse 2 :

- **Palettisation et conteneurisation :**
  - Marchandises palettisées sur des palettes ISO (120 x 100 cm) – Norme NIMP15 – à raison de 40 cartons par palette.
  - Tare d'une palette : 23 kg.
  - Empotage des palettes dans un conteneur FCL de 40' chez le fournisseur chinois à Wuhan.
  - Tare du conteneur : 3,7 tonnes.
  - Coût de la location et de l'empotage du conteneur, douane export comprise est de 5 178 CNY.
- **Préacheminement :**
  - Routier depuis l'usine du fournisseur jusqu'au terminal ferroviaire : 1 176,91 CNY.
  - Ferroviaire depuis le terminal ferroviaire de Wuhan jusqu'au port de Yangshan, manutention portuaire et douane export comprises : 9 969 CNY.
  - Le port de Yangshan est un terminal conteneurs en eau profonde situé dans la baie de Hangzhou.

#### Hypothèse 3 :

- Coûts de la location et de l'empotage du conteneur 40' sont identiques à ceux du transport maritime.
- Préacheminement routier de l'usine du fournisseur au terminal ferroviaire de Wujashan : même organisation logistique que pour l'acheminement maritime (hypothèse 2).
- Le coût du passage par le chantier ferroviaire de Wujashan est de 1 655,50 CNY, formalités douane export comprises.
- Opérateur ferroviaire : société chinoise China Railways Express.
- Marchandise placée dans un conteneur 40' (tare de 3,7 tonnes).
- 

### ORGANISATION DU TRANSPORT PRINCIPAL

#### 1 - Au départ de l'aéroport de Wuhan :

- Distance entre les aéroports de Wuhan et Roissy CDG : 9 364 km
- Prix du transport aérien de Wuhan à Paris-CDG (Tarif Airt France) :
  - ❖ **Tarif ULD en EUR**

| Types                               | ASE - IATA - 1 US M2         | AQ6 - IATA - 2 US M1   |
|-------------------------------------|------------------------------|--|
| Nature                              | Conteneur 20' Tout aluminium | Conteneur 10' tout aluminium, ouvert sur côté par bâche et filet |
| Dimensions utiles en cm (L x l x h) | 586 x 235 x 231              | 290 x 228 x 225  |
| Masse maxi admissible (kg)          | 9 200                        | 6 800  |
| Masse mini taxable (kg)*            | 4 050                        | 3 010  |
| Acceptabilité type d'avion          | B747F, B747                  | B747F, B747, A340, A330  |
| Prix / pivot                        | 11 450                       | 7 395  |
| Kg excédentaire                     | 2,85                         |  |

Afin d'assurer une protection maximale de la marchandise, deux conteneurs 20' tout aluminium sont utilisés.

\* Masse pivot

## ❖ Tarif général

| Items |     | En EUR par kg |
|-------|-----|---------------|
|       | M   | 60,03         |
|       | N   | 6,09          |
|       | 100 | 5,61          |
|       | 500 | 4,75          |
| 4 471 | 250 | 5,14          |
| 4 471 | 500 | 3,72          |
| 4 499 | 250 | 4,12          |
| 4 700 | 100 | 3,94          |

### Items :

- 4471 : Appareils électriques ou/et électroniques, échographes.
- 4499 : Machines pour construction et mines.
- 4700 : Appareils télégraphiques et téléphoniques.

## ❖ Tarif des opérations accessoires, en CNY réalisées par la compagnie aérienne

|   |   |
|---|---|
| Taxe fixe d'établissement de la LTA : 132 CNY<br>Taxe fixe d'enregistrement : 167,30 CNY<br>Surcharge de fuel (calculée sur la masse brute réelle) : 4,45 CNY / kg<br>Insurance « Risk Crisis » (IRC) :<br>✓ Par kg de masse brute réelle : 0,918 CNY<br>✓ Minimum par expédition : 45,90 CNY<br>✓ Maximum par expédition : 1 835 CNY | Taxe de sûreté du fret aérien :<br>✓ Par kg de masse brute réelle : 0,120 CNY<br>✓ Minimum par expédition : 35 CNY<br>✓ Maximum par expédition : 134,20 CNY |
|---|---|

- Assurance par la compagnie aérienne au taux de 0,2 % de la valeur CPT aéroport de destination majorée de 10 %

## 2 – Au départ du port de Yangshan

- Fret maritime de base en USD

| Conteneur    | DRY |       | REEFER |       |
|--------------|-----|-------|--------|-------|
|              | 20' | 40'   | 20'    | 40'   |
| Tarif en USD | 950 | 1 950 | 1 250  | 2 250 |

- Pour cette relation, le taux de fret de base s'entend :
  - ✓ de bord port de chargement à bord port de déchargement,
  - ✓ de la zone Asie à la zone Méditerranée.
- Supplément au fret maritime de base :
  - ✓ En cas d'utilisation d'un conteneur spécialisé : 200 USD pour un 20' et 400 USD pour un 40',
  - ✓ BAF (Bunker Adjustment Factor) : 5 % sur le fret maritime de base,
  - ✓ CAF (Currency Adjustment Factor) : 2 % sur le fret maritime révisé,
  - ✓ ISPS (International Ship and Port Security) : 15 USD par conteneur,
  - ✓ Frais d'émission du connaissement : 30 USD ;
- Assurance maritime  
La prime d'assurance se calcule au taux de 0,4 % sur le CIF plus 10 %.
- Frais de manutention portuaire

| YANGSHAN |         | FOS S/ MER |         |
|----------|---------|------------|---------|
| 20'      | 40'     | 20'        | 40'     |
| 55 USD   | 110 USD | 60 EUR     | 120 EUR |

### 3 – Au départ du terminal ferroviaire de Wujjashan

Utilisation de la ligne de fret Wuhan – Vénissieux Saint-Priest, qui est le prolongement de la ligne Wuhan – Duisbourg. C'est seulement en fonction de la demande que l'acheminement des wagons se poursuit jusqu'à Saint-Priest en empruntant la ligne quotidienne Duisbourg – Vénissieux.

Cette ligne ferroviaire s'inscrit dans le cadre des "Nouvelles routes de la soie".

Cette liaison ferroviaire s'ajoute à la liaison aérienne directe Wuhan-Paris :

- départ du centre ferroviaire de Wujjashan situé à Wuhan,
- opérateur ferroviaire : société chinoise China Railways Express,
- marchandise conteneurisée dans un conteneur 40' (tare de 3,7 t),
- distance Wuhan - plateforme multimodale Novatrans de Vénissieux-Saint-Priest : 11 300 km qui se répartissent ainsi :
  - ✓ 81 % à travers la Chine, le Kazakhstan, la Russie, la Biélorussie,
  - ✓ 4 % en France,
- coût du transport d'un conteneur de 40' du chantier ferroviaire de Wujjashan à la plateforme multimodale Novatrans de Vénissieux-Saint-Priest : 4 000 USD.

## ORGANISATION DU POST ACHEMINEMENT

### Hypothèse 1 :

- Transit aérien : 35 EUR + 0,85 EUR/kg de masse brute
- Palettisation de la marchandise à son arrivée à Roissy CDG :
  - ✓ palette EURO 80 x 120 cm (L x l),
  - ✓ tare : 21 kg,
  - ✓ hauteur de la palette chargée : 195 cm,
  - ✓ nombre de cartons par palette : 25,
  - ✓ coût de la palettisation :
    - coût de la main d'œuvre :
      - Temps par palette : 12 mn,
      - Coût : 16 EUR de l'heure charges comprises,
    - coût du filmage : 1,50 EUR par palette,
    - passage plateforme aéroportuaire : 1 EUR par tranche indivisible de 100 kg.
- Post acheminement routier Roissy CDG – Plateforme AmplicÉlec de St-Vulbas :
  - ✓ distance Roissy CDG – Saint-Vulbas : 500 km,
  - ✓ masse minimale à considérer ne peut être inférieure au produit du nombre de m<sup>3</sup> que l'envoi occupe par 330 kg,
  - ✓ masse taxable est arrondie aux 100 kg supérieurs,
  - ✓ prix en euros à la tonne :

| Ensemble articulé – 33 palettes – CU de 24 t |                  |                  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Coupures de distance en km                   | Masse taxable    |                  |                  |                  |
|  | À partir de 10 t | À partir de 15 t | À partir de 20 t | À partir de 23 t |
| 450 à 520                                    | 55,2             | 47,5             | 44,1             | 41,9             |
| 521 à 540                                    | 56,7             | 48,8             | 45,3             | 43,1             |

## Hypothèse 2 :

Une fois arrivées au port de Fos s/ Mer, les marchandises sont dédouanées puis expédiées sur la plateforme logistique à Saint-Vulbas.

- **Post-acheminement routier du port de Fos s/Mer à Saint-Vulbas :**

- ✓ distance : 320 km,
- ✓ vitesse moyenne : 78 km/h,
- ✓ coûts d'exploitation pour un ensemble articulé porte conteneur 40 t (Coûts CNR) :

| Porte-conteneur 40 t          |          |
|-------------------------------|----------|
| Terme kilométrique avec péage | 0,612 €  |
| Terme journalier              | 172,42 € |
| Terme horaire                 | 20,92 €  |

- ✓ aux coûts d'exploitation, il convient d'ajouter une marge de 10 %,
- ✓ durée moyenne du temps de service d'un conducteur : 9,4 heures par jour,
- ✓ temps de chargement : 30 mn,
- ✓ temps de déchargement : 30 mn,
- ✓ temps d'attente à Fos : 2 heures.

## Hypothèse 3 :

Novatrans exploite 4 voies ferroviaires à l'aide de 2 portiques sur rail pour le chargement / déchargement des UTI. Le terminal de Lyon est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Toutes les marchandises sont acceptées sauf les animaux vivants et les marchandises dangereuses classes 1 et 7.

- coût du passage par la plateforme multimodale Novatrans : 52 € / UTI,
- post-acheminement routier de la plateforme multimodale Novatrans à la plateforme logistique AmplicElec de Saint-Vulbas : 190 EUR pour 47 km.

## ANNEXE 7 – DÉDOUANEMENT ET AUTRES FRAIS

### 1 – Modalités de dédouanement

| Transport aérien   | Transport maritime  | Transport ferroviaire   |
|--|---|---|
| Mise sous transit T1 de l'aéroport de Roissy CDG jusqu'à la plateforme logistique AmplicÉlec de St-Vulbas :<br>Coût de la mise sous T1 :<br>45 EUR | Les marchandises sont dédouanées à leur arrivée au port de Fos s/ Mer puis expédiées sur la plateforme logistique à Saint-Vulbas. | - Calcul des différentes valeurs douanières se fera au prorata des kilomètres parcourus.<br>- Dédouanement à l'arrivée à la plateforme multimodale Novatrans. |

### 2 - Frais de transport aérien à incorporer dans la valeur en douane :

Le lieu d'introduction dans le territoire douanier de la Communauté est, pour les marchandises acheminées par voie aérienne, le lieu de franchissement de la frontière terrestre du territoire douanier de la Communauté.

Les frais de transport aérien à incorporer dans la valeur en douane des marchandises sont déterminés selon les pourcentages ci-dessous :

Au départ de Chine, quel que soit l'aéroport, à destination de Paris : 89 %

#### Remarque concernant l'assurance

Par analogie, le montant de la prime d'assurance sera réparti selon les pourcentages ci-dessus utilisés pour le transport aérien.

### 3 - Extrait du tarif douanier

- Marchandise : Échographes portables – Système à ultrasons,
- Origine : Chine,
- Code SH : 9018121000 : Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners) - Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électro médicaux ainsi que les appareils pour tests visuels.

**RÈGLEMENTATION** v4.3.0 ?

▶ accueil ▶ formulaire de recherche ▶ résultat

Critères : Modifier : Choix d'affichage du résultat  Codes seuls  Codes et leurs libellés Imprimer : Dossier de

dédouanement :

**CANA généraux** CANA permettant de bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux sous conditions (TVA et Octroi de mer)

Options d'affichage :  Base légale  Dates de validité  Région d'application  Code taxe  N° contingent  Compétence bureau  Pays Exclus

|  |   |                                      |                           |               |                        |              |
|--|---|--------------------------------------|---------------------------|---------------|------------------------|--------------|
| Droits de douane, droits additionnels et autres droits | Domaines des fiscalités (TVA, taxes...) | Antidumping et mesures de rétorsions | Prohibitions Restrictions | Octroi de mer | Restitutions agricoles | Statistiques |
|--|---|--------------------------------------|---------------------------|---------------|------------------------|--------------|

**103 - Droit pays tiers**

Nomenclature : Renvoi :

**90 18 12 00 00** (9018)

**TN701** : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.

Pays : **1011 - ERGA OMNES**

Préférences : **100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers**

**150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier**

0%

|  |   |                                      |                           |               |                        |              |
|--|---|--------------------------------------|---------------------------|---------------|------------------------|--------------|
| Droits de douane, droits additionnels et autres droits | Domaines des fiscalités (TVA, taxes...) | Antidumping et mesures de rétorsions | Prohibitions Restrictions | Octroi de mer | Restitutions agricoles | Statistiques |
|--|---|--------------------------------------|---------------------------|---------------|------------------------|--------------|

**TVA - TVA normale**

Nomenclature : Renvoi :

**90 18 12 00 00** (Chap90)

**TN701** : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.

Pays : **FR01 - UE + pays tiers + DOM**

Territoire d'application : **MAYOT - Mayotte**

**Non application**

Nomenclature : Renvoi :

**90 18 12 00 00** (Chap90)

**TN701** : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.

Pays : **FR01 - UE + pays tiers + DOM**

Territoire d'application : **GUYAN - Guyane française**

**Non application**

Nomenclature : Renvoi :

**90 18 12 00 00**

**TN701** : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.

Pays : **FR01 - UE + pays tiers + DOM**

Territoire d'application : **METRO - France continentale, Corse.**

20%

#### 4 – Autres frais

- Frais de dossier : 78,35 €.
- Commission de transit : 750 €.
- Honoraires du représentant en douane : 0,3 % de la valeur première destination.
- Crédit d'enlèvement : 0,25 % sur les 1 500 premiers euros de la liquidation douanière et 0,10 % sur le reste.

### ANNEXE 8 – TEMPS DE TRANSIT

#### Hypothèse 1 :

| Compagnie aérienne | Délai d'acheminement |
|--------------------|----------------------|
| Airt China         | 3 à 6 jours          |
| China Easternt     | 3 à 6 jours          |
| Airt France        | 3 à 6 jours          |

#### Hypothèse 2 :

- Préacheminement routier de l'usine du fournisseur au terminal ferroviaire de Wujjashan situé Wuhan et formalités douane export :
  - ✓ Distance : 30 km,
  - ✓ Durée : 1 jour.
- Préacheminement ferroviaire Wuhan – port de Yangshan :
  - ✓ Distance : 875 km,
  - ✓ Durée : 2 jours.
- Transport maritime du port de Yangshan au port de Fos s/Mer :
  - ✓ 8 763 milles nautiques (1 mille nautique = 1,852 km) à arrondir à l'unité supérieure,
  - ✓ Durée du transport maritime principal : 33 jours.
- Passage portuaire, formalités de transit et de douane : 2 jours au port de Yangshan, 1 jour au port de Fos s/ Mer.
- Acheminement Fos s/ Mer - Saint-Vulbas : 1 jour.

#### Hypothèse 3 :

- Préacheminement routier de l'usine du fournisseur au terminal ferroviaire de Wujjashan situé Wuhan et formalités douane export dans les mêmes conditions que pour le transport maritime.
- Transport de Wuhan à Duisbourg : 15 jours,
- Passage par le terminal ferroviaire de Duisbourg : 1 jour,
- Transport de Duisbourg à Lyon : 2 jours,
- Passage par la plateforme multimodale Novatrans : 0,5 jour,
- Post-acheminement routier de la plateforme multimodale Novatrans à la plateforme logistique AmplicElec de Saint-Vulbas : 0,5 jour.

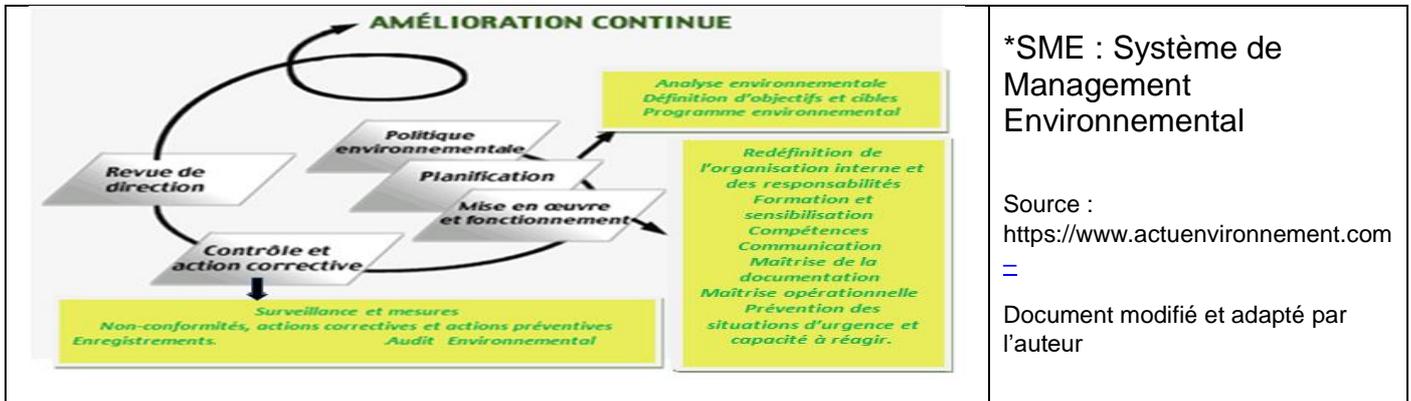
### ANNEXE 9 – BILAN CARBONE

| Émissions en kg de CO2e, par t.km |        |         |       |          |
|-----------------------------------|--------|---------|-------|----------|
| Aérien                            | Route  | Fluvial | Rail  | Maritime |
| 1,04                              | 0,0688 | 0,0396  | 0,018 | 0,00995  |

## ANNEXE 10– TAUX DE CHANGE

|                     |                     |                    |
|---------------------|---------------------|--------------------|
| 1 EUR = 7,84604 CNY | 1 USD = 6,95324 CNY | 1 EUR = 1,1328 USD |
|---------------------|---------------------|--------------------|

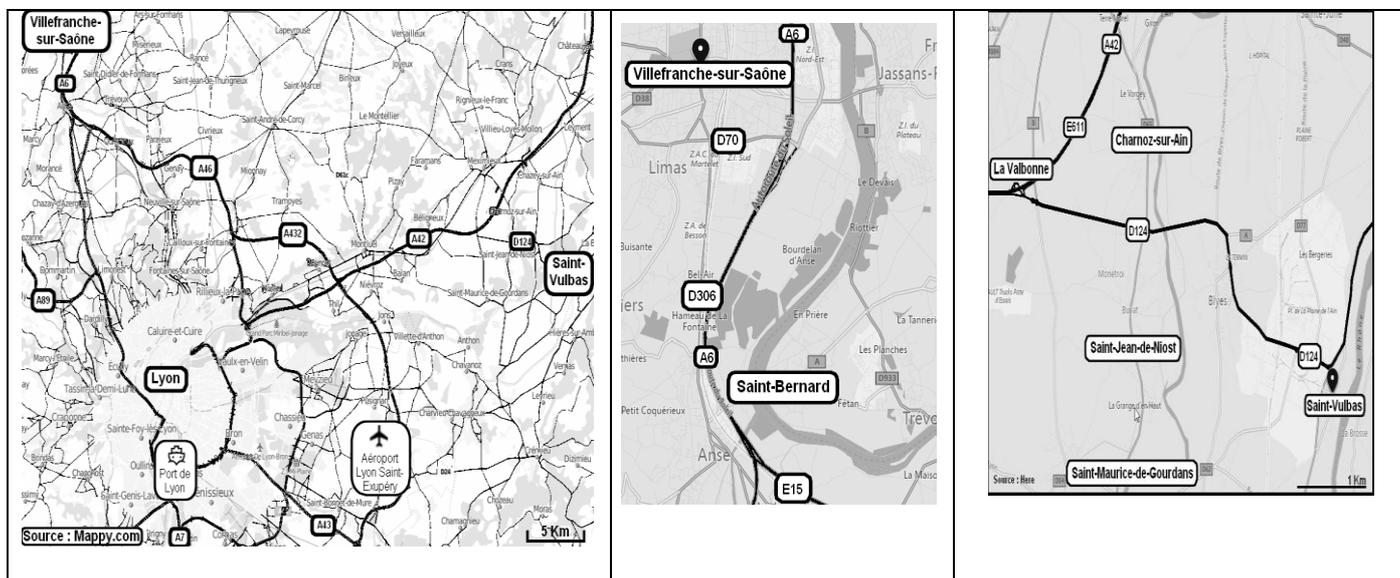
## ANNEXE 11 –TEMPS FORTS DE LA NORME ISO 14001:2015



## ANNEXE 12– EXTRAIT DU FICHER DES SOUS-TRAITANTS

| Transport <b>TEXIER</b>  | Transport <b>FEBVRE</b>   | Transport <b>PAULIN</b>  |
|--|---|--|
| <p>Commissionnaire de transport<br/>                     N° identification : FR 82 240 180 056<br/>                     18 avenue Pierre Sobotier<br/>                     69140 Rillieux la Pape (France)<br/>                     ☎ +33 4 44 45 49 90<br/>                     📠 + 33 4 44 45 49 91</p>  | <p>Commissionnaire de transport<br/>                     N° identification : FR 74 123 940 132<br/>                     72 rue du Château<br/>                     01700 Miribel (France)<br/>                     ☎ +33 4 72 56 82 10<br/>                     📠 +33 4 72 56 82 11</p>   | <p>Commissionnaire de transport<br/>                     N° identification : FR 74 123 940 132<br/>                     9 Impasse Franklin<br/>                     38280 Villette d'Anthon (France)<br/>                     ☎ +33 4 83 15 37 20<br/>                     📠 +33 4 83 15 37 21</p>   |
| <p>Conducteurs : 21<br/>                     Conducteurs formés à la conduite éco responsable : 18<br/>                     Véhicules euro IV : 0<br/>                     Véhicule euro V : 1<br/>                     Véhicules euro VI : 3<br/>                     Véhicules électriques : 8<br/>                     Véhicules hybrides : 3<br/>                     Qualité délais : 5 transports hors délais sur 48 transports confiés.<br/>                     Dématérialisation lettre de voiture<br/> <u>Qualité SAV</u> : 1 dossier litige en cours (casse)<br/> <u>Distance géographique</u><br/>                     Rillieux la Pape – Dépôt de Saint-Vulbas :<br/>                     ⇨ 37 kms<br/>                     Rillieux la Pape – Dépôt Villefranche-sur-Saône :<br/>                     ⇨ 32 kms</p> | <p>Conducteurs : 41<br/>                     Conducteurs formés à la conduite éco responsable : 24<br/>                     Véhicules euro IV : 18<br/>                     Véhicules euro V : 26<br/>                     Véhicules euro VI : 10<br/>                     Véhicules électriques : 5<br/>                     Véhicule hybride : 0<br/>                     Qualité délais : selon source clients / confrères, pas de problème concernant les délais de livraison prévus.<br/>                     Dématérialisation lettre de voiture et facture<br/> <u>Qualité SAV</u> : pas de litige avec ce sous-traitant<br/> <u>Distance géographique</u><br/>                     Miribel - Dépôt de Saint-Vulbas :<br/>                     ⇨ 32 kms<br/>                     Miribel – Dépôt de Villefranche-sur-Saône :<br/>                     ⇨ 36 kms</p> | <p>Conducteurs : 33<br/>                     Conducteurs formés à la conduite éco responsable : 4<br/>                     Véhicules euro IV : 18<br/>                     Véhicules euro V : 6<br/>                     Véhicules euro VI : 9<br/>                     Véhicules électriques : 8<br/>                     Véhicules hybrides : 3<br/>                     Qualité délais : 4 transports hors délais sur 33 transports confiés.<br/>                     Pas de dématérialisation administrative<br/> <u>Qualité SAV</u> : pas de litige avec ce sous-traitant<br/> <u>Distance géographique</u><br/>                     Villette d'Anthon – Dépôt de Saint-Vulbas :<br/>                     ⇨ 20 kms<br/>                     Villette d'Anthon – dépôt de Villefranche-sur-Saône :<br/>                     ⇨ 51 kms</p> |

## ANNEXE 13 – SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



## Présentation de l'entreprise (mise à jour janvier 2020)

| <b>AmpliElec – Site de Villefranche-sur-Saône</b>  |   |   |
|--|---|---|
|   |  |    |
| <b>Coupeuse de câbles</b>  | <b>Câbles</b>   | <b>Charges longues</b>  |
| <p><b>Hauteur sous ferme</b> : 8 mètres<br/> <b>Hauteur de gerbage</b> : 7,5 mètres<br/> <b>Allées de stockage</b> : 26<br/> <b>Nombre d'emplacements de stockage</b> (EPR : emplacements palettes racks) : 7 500<br/> <b>Nombre de références</b> : 11 000<br/> <b>Matériel lourd hors gabarit</b> (&gt; 2 tonnes) : stockage au sol<br/> <b>Câbles et grandes longueurs</b> (&gt; 2 mètres) : stockage en rayonnage Cantilever<br/> <b>Surface de stockage</b> : 7 000 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour stockage des tourets en surstockage en extérieur<br/> <b>Coût quotidien de surveillance de la partie extérieure</b> : forfait mensuel 60 € + facturation de chaque levée de doute<br/> <b>Quais de réception</b> : 4 ; <b>taux d'occupation moyen</b> : 75% en 2018<br/> <b>Quais d'expédition</b> : 2 ; <b>taux d'occupation moyen</b> : 68 % en 2018<br/> <b>Taux d'occupation moyen des emplacements en 2018</b> : 65 %<br/> <b>Pas de possibilité d'extension du bâtiment</b><br/> <b>Places de parking extérieures</b> : 75</p> |   | <p><b>6, rue Sainte Rivière</b><br/> <b>69400 Villefranche-sur-Saône</b><br/> <b>) 04 72 10 10 10</b><br/> <b>Horaires d'ouverture :</b><br/> <b>de 6 h 00 à 18 h 00</b></p>  |
|  |   | <p><b>Année de construction du bâtiment</b> : 2001<br/> <b>Fin d'amortissement</b> : 2021<br/> <b>Engins de manutention de catégories CACES 1B, 3, 5 et 5+</b> : 24 dont 22 amortis totalement ; à prévoir en 2020 : 2 engins à renouveler.<br/> <b>Filmeuse automatique</b> : 1<br/> <b>Machines de coupe de câbles</b> : 26 de 396 kg chacune<br/> <b>Système de gestion de l'information (WMS)</b> : Logiciel KB4.0 depuis 2017<br/> <b>Nombre de salariés permanents</b> : 49</p> |
| <b>AmpliElec – Site de Saint-Vulbas</b>  |   |   |
| <p><b>Hauteur sous ferme</b> : 12 mètres<br/> <b>Hauteur de gerbage</b> : 11 mètres<br/> <b>Allées de stockage</b> : 41<br/> <b>Nombre d'emplacements de stockage</b> (EPR : emplacements palettes racks) : 18 500<br/> <b>Nombre de références</b> : 40 000<br/> <b>Surface de stockage</b> : 20 000 m<sup>2</sup><br/> <b>Matériel électrique générique</b> : 72 % : stockage en palettier<br/> <b>Matériel électrique médical</b> : 28 % stockage dynamique<br/> <b>10 quais de réception ; taux d'occupation moyen en 2018</b> : 92 %<br/> <b>10 quais d'expédition ; taux d'occupation moyen en 2018</b> : 93 %<br/> <b>Taux d'occupation moyen des emplacements en 2018</b> : 65 %<br/> <b>Terrain locatif ou à vendre en limite de propriété</b> : 8 000 m<sup>2</sup><br/> <b>Possibilité d'extension du bâtiment</b> : + 32 %<br/> <b>Local de restauration</b> : capacité d'accueil de 250 personnes<br/> <b>Places de parking extérieures</b> : 200</p>   |   | <p><b>ZA des Hybrides</b><br/> <b>01150 SAINT-VULBAS</b><br/> <b>) 04 71 15 15 15</b><br/> <b>Horaires d'ouverture :</b><br/> <b>de 5 h 00 à 22 h 00</b></p>  |
|  |   | <p><b>Année de construction du bâtiment</b> : 2008<br/> <b>Fin d'amortissement</b> : 2028<br/> <b>Engins de manutention de catégories CACES 1A, 3 et 5</b> : 86 dont 80 amortis totalement ; à prévoir en 2020 : 2 engins à renouveler.<br/> <b>Filmeuse automatique</b> : 1<br/> <b>Convoyeur automatique de 480 m</b> : 1<br/> <b>Système de gestion de l'information (WMS)</b> : Logiciel KB4.0 depuis 2017<br/> <b>Salariés permanents</b> : 117</p>                              |

**ANNEXE 14 – EXTRAIT DES ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION –  
MAINTENANCE DES LOCAUX – DÉCEMBRE 2019**

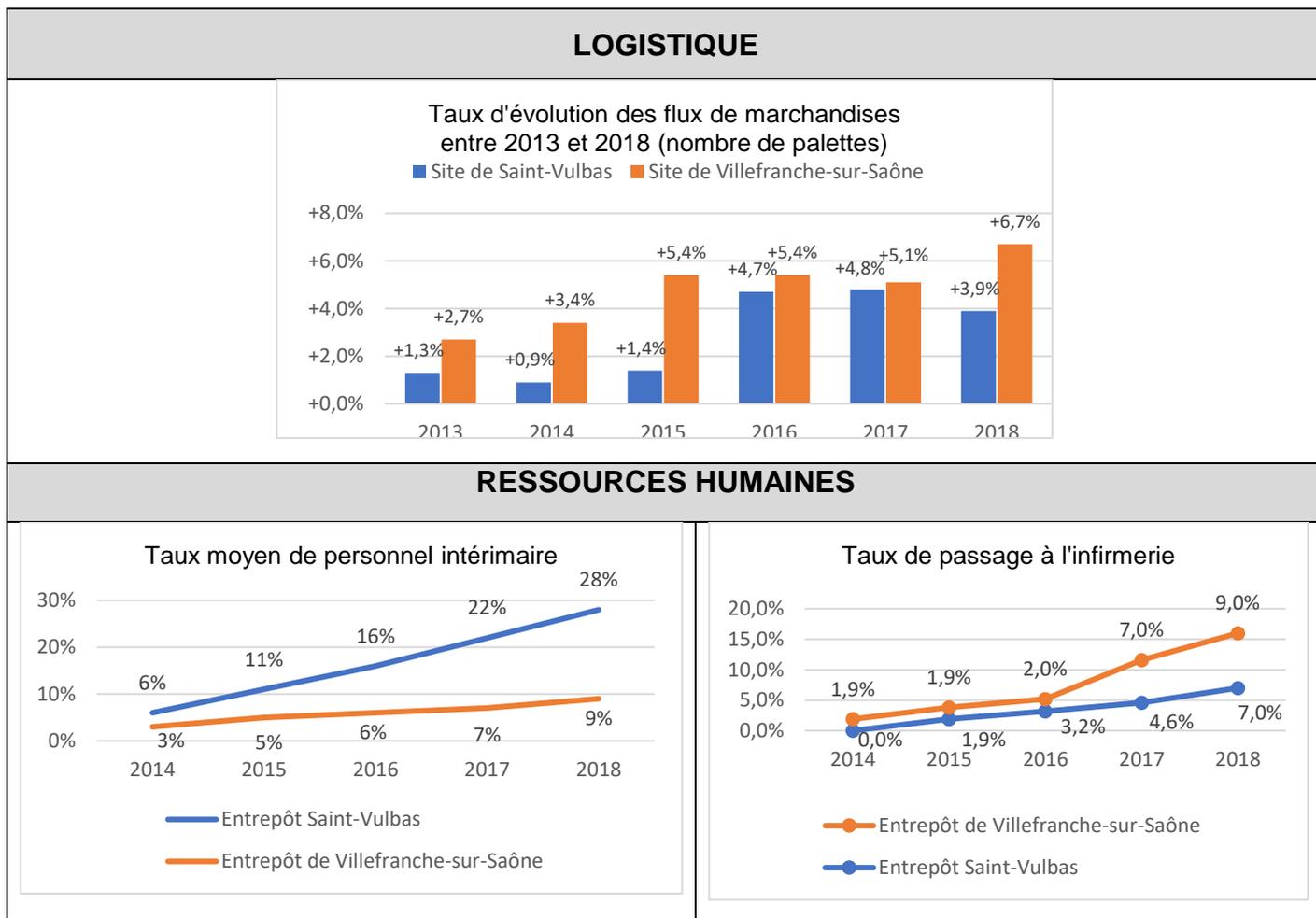
**VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE**

| Élément constitutif | Satisfaisant          | À rénover | Observations   |
|---------------------|-----------------------|-----------|--|
| Toiture             | √                     |           |  |
| Bardage             | √                     |           |  |
| Luminosité          | √                     |           |  |
| État des palettiens |                       | √         | Vieillissant pour 15 % du parc                         |
| Système de sécurité | √                     |           | À changer en 2020                                      |
| Portes de quai      |                       | √         | 2 portes fonctionnelles mais abîmées                   |
| Sols                | √<br>(Sols intérieur) |           | Dégradés sur les quais nécessitant un ragréage complet |
| Parking             | √                     |           |  |

**SAINT-VULBAS**

| Élément constitutif | Satisfaisant | À rénover | Observations   |
|---------------------|--------------|-----------|--|
| Toiture             | √            |           |  |
| Bardage             | √            |           |  |
| Luminosité          | √            |           |  |
| État des palettiens |              | √         | Vieillissant pour 10 % du parc                                   |
| Système de sécurité | √            |           | À changer en 2021  |
| Portes de quai      | √            |           |  |
| Sols                | √            |           | Partie préparation de commandes à rénover (microfissures au sol) |
| Parking             | √            |           |  |

## ANNEXE 15 – EXTRAIT DU TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE GESTION D'AMPLIÉLEC



## ANNEXE 16 – EXTRAIT DU PROFIL DE POSTE DE PRÉPARATEUR DE COMMANDES

| COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES   |   |
|---|---|
| VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE  | SAINT-VULBAS  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenteur CACES 1B (gerbeur), 3 et 5, suivant recommandation R379 - CNAMTS</li> <li>- Découpe de câbles à partir d'un système numérique</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CACES 1B (gerbeur), 3 et 5 et 5+ (tridirectionnel avec poste de conduite élevable) suivant recommandation R379 – CNAMTS</li> </ul> |
| PARTICULARITÉS DU POSTE   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manipulation manuelle de charges lourdes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail posté en deux équipes</li> </ul>   |

## ANNEXE 17 – EXTRAIT DU COURRIEL DE L'ENTREPRISE MÉDIOTP

**De :** marie.salez@mediotp.com  
**Objet :** Stockage  
**À :** contact@amplicelec.fr

Bonjour,

Conformément à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous remercie de m'indiquer le nombre de palettes qui peuvent être stockées sur votre site de Saint-Vulbas.

Ci-dessous les éléments à prendre en compte :

| Extrait du cahier des charges   |
|---|
| Stockage temporaire sur palettes de matériel médical dans un endroit fermé et dédié.                                  |
| Caractéristiques palette chargée :<br>- Palette de 120 x 100 x 80 cm (L x l x h),<br>- Masse brute unitaire : 400 kg. |
| Possibilité de gerber les palettes en pile jusqu'à 3 hauteurs.  |

En fonction de votre retour, nous vous solliciterons à nouveau pour budgétiser ce potentiel contrat.

Cordialement

Marie Salez - Responsable achats hors production  
MÉDIOTP Site Miribel

## ANNEXE 18– DONNÉES POUR L'OPTIMISATION DU PLAN DE STOCKAGE DANS LA CELLULE D

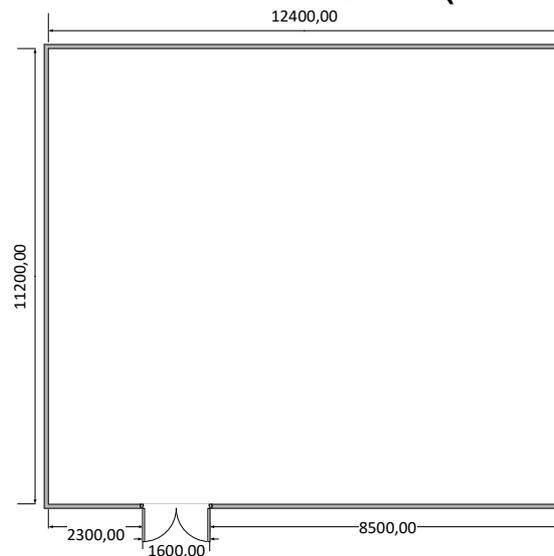
- Prise transversale des palettes de dimensions 1 200 x 1 000 x 150 mm (L x l x h).
- Marge de manœuvre horizontale : 100 mm par palette.
- Marge de manœuvre verticale : 100 mm par palette.
- Cellule D :
  - superficie : 140 m<sup>2</sup>,
  - dimensions : 12,40 x 11,20 m (L x l),
  - hauteur sous ferme à 3 mètres.
  - Ouverture de la porte – cellule D : dimensions : 1,60 x 2,10 (l x H).
- Compte tenu du positionnement de la porte de la cellule, stocker une partie des palettes à gauche et l'autre à droite, en laissant une allée de gerbage face à la porte sur toute la largeur de la cellule.
- Aucun investissement dans des structures de stockage n'est envisagé pour aménager la cellule D.

**Vous disposez d'un gerbeur :**

### Fiche technique Gerbeur CM1.0

|                               |                          |  |              |
|-------------------------------|--------------------------|--|--------------|
| <b>Capacité nominale</b>      | 1 000 kg                 | <b>AST (pour palette de 1,2 x 1 m)</b>         | 1,85 mètre   |
| <b>Dimensions (L x l x h)</b> | 1,45 x 0,75 x 1,80 mètre | <b>Rayon de braquage</b>                       | 1,25 mètre   |
| <b>Hauteur de levée</b>       | 1,54 mètre               | <b>Vitesse de traction (avec /sans charge)</b> | 4,5 / 5 km/h |
| <b>Capacité batterie</b>      | 24 V /54 Ah              | <b>Masse totale</b>                            | 375 kg       |

## ANNEXE 19 – PLAN DE LA CELLULE D (DONNÉES EN MM)



## ANNEXE 20 – INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME LOGIMOVER



**Composé de deux modules se déplaçant simultanément, le robot industriel d'Eisenmann ressemble à un transpalette industriel classique, le manche directionnel en moins.**

**Eisenmann**, entreprise spécialisée dans l'optimisation des techniques de fabrication, process et logistique a présenté son transpalette robotique autonome, le **LogiMover**. Celui-ci est composé de deux modules indépendants qui se meuvent simultanément. Ce robot autonome a l'apparence d'une fourche de transpalette manuel. Avec sa taille compacte et sa grande maniabilité, ce transpalette robotique sera utile au quotidien dans la manutention de palettes dans un entrepôt ou un atelier, mais ne pourra pas s'élever très haut (20 cm maximum).

En effet, malgré un poids standard de moins de 100 kg, l'engin ne pourra soulever qu'une tonne de charge (...). Le LogiMover est contrôlé par une centrale externe. Ses fourches robotiques sont alors guidées vers les palettes grâce à leurs capteurs optiques et à un système de marquage au sol, seule préparation technique nécessaire pour l'utilisation du produit dans un espace fermé. Les palettes devront être placées correctement sur ce tracé. Le robot peut se déplacer jusqu'à un mètre par seconde. Fonctionnant sur batterie, le LogiMover est autonome et libre de ses mouvements. Il s'avère être un redoutable outil surtout pour les espaces confinés.

Source : <https://humanoides.fr/logimover-un-tire-palettes-robot-qui-demenage/>

## **ANNEXE 21– EXTRAIT DU CONTRAT DE TRAVAIL DURÉE INDÉTERMINÉE**

### **MONSIEUR DUPONT - OPÉRATEUR LOGISTIQUE POLYVALENT**

**Article 8** - Monsieur Dupont exercera ses fonctions dans l'entrepôt de Villefranche-sur Saône.

Toutefois, monsieur Dupont prend l'engagement d'accepter tout changement de ce lieu de travail nécessité par l'intérêt du fonctionnement de l'entreprise sans que ce changement constitue une modification du contrat de travail. Cette mobilité pourra s'exercer dans les limites géographiques suivantes : intégralité du territoire français hors territoire d'Outre-mer.

Par ailleurs, monsieur Dupont devra habiter dans un rayon géographique raisonnable dudit lieu d'affectation.

En tout état de cause le refus de monsieur Dupont d'accepter l'intégralité de cette clause pourrait constituer une faute susceptible d'entraîner l'application de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Il est rappelé qu'avant toute mutation dans la zone géographique précitée, l'entreprise respectera un délai de prévenance de 3 mois permettant à monsieur Dupont de rejoindre sa nouvelle affectation.

Les frais occasionnés par l'application de cette clause seront pris en charge par l'entreprise selon les conditions et modalités de la charte de mobilité de la société. [...]

Source : Les auteurs

### **ANNEXE 22 - COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, 14 FEVRIER 2018**

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Poitiers, 29 juin 2016), que Mme Y... a été engagée le 18 janvier 2010, suivant contrat à durée déterminée, par la société Mind, filiale du Groupe Excent, en qualité de technicienne nomenclatures, les relations contractuelles s'étant poursuivies par un contrat de travail à durée indéterminée incluant une clause de mobilité ; que, suite au refus de la salariée de rejoindre le site de Toulouse, l'employeur l'a licenciée pour faute grave ; que, contestant son licenciement, la salariée a saisi la juridiction prud'homale

Sur le premier moyen :

Attendu que la salariée fait grief à l'arrêt de dire son licenciement justifié par une cause réelle et sérieuse et de la débouter de sa demande d'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, alors, selon le moyen :

1°/ qu'une clause de mobilité doit définir de façon précise sa zone géographique d'application et ne peut conférer à l'employeur le pouvoir d'en étendre unilatéralement la portée [...]

3°/ que nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché [...]

Mais attendu, d'abord, qu'ayant relevé que le contrat de travail comportait une clause de mobilité dans les établissements situés en France, dont il se déduisait une définition précise de la zone géographique d'application, la cour d'appel en a exactement déduit que la clause était valable ;

Attendu, ensuite, qu'ayant retenu que l'employeur justifiait de la nécessité de procéder à la mutation de la salariée en raison de la réduction considérable et durable de l'activité à laquelle elle était affectée, la cour d'appel, qui a fait ressortir que l'atteinte à la vie familiale de l'intéressée était justifiée par la tâche à accomplir et proportionnée au but recherché, a légalement justifié sa décision ;

D'où il suit que le moyen n'est pas fondé [...]

PAR CES MOTIFS :

REJETTE le pourvoi ;

Source : Légifrance

### **ANNEXE 23 - COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, 12 JANVIER 1999**

Attendu que selon ce texte, toute personne a droit au respect de son domicile ; que le libre choix du domicile personnel et familial est l'un des attributs de ce droit ; qu'une restriction à cette liberté par l'employeur n'est valable qu'à la condition d'être indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise et proportionnée, compte tenu de l'emploi occupé et du travail demandé, au but recherché ;

Attendu que M. X... a été engagé à compter du 30 août 1991 par la société Omni Pac en qualité d'attaché commercial ; qu'il résulte de la procédure qu'il était domicilié avec sa famille dans la région parisienne et que son secteur d'activité était la région parisienne, le nord et l'est de la France ; que son contrat comportait une clause précisant que l'employeur se réservait le droit de modifier la région d'activité en demandant au salarié d'être domicilié sur cette région dans les 6 mois suivant ce changement d'affectation ; qu'il était également précisé qu'en cas de non-acceptation de la part du salarié, ce refus pourra entraîner la rupture du contrat de travail ne donnant lieu à aucune indemnité particulière de licenciement autre que les indemnités légales ou conventionnelles ; que le 21 août 1992, l'employeur a notifié au salarié

la modification d'affectation et lui a demandé d'être domicilié dans la région de Montpellier ; qu'après avoir donné un accord de principe à cette proposition, le salarié a refusé de transférer son domicile familial à Montpellier et a été licencié le 3 novembre 1992 ; que contestant le bien-fondé de son licenciement, M. X... a saisi la juridiction prud'homale pour obtenir paiement de diverses sommes ;

Attendu que, pour décider que le licenciement fondé sur le non-respect de la clause litigieuse reposait sur une cause réelle et sérieuse, la cour d'appel a considéré que la clause était licite, dès lors qu'elle était justifiée par la nature et le lieu des fonctions commerciales exercées par l'intéressé et par le bon fonctionnement de l'entreprise ;

Qu'en statuant par ces seuls motifs qui ne justifiaient ni le caractère indispensable pour l'entreprise d'un transfert de domicile, alors que le salarié proposait d'avoir une résidence à Montpellier, ni le caractère proportionné au but recherché de cette atteinte à la liberté de choix du domicile du salarié et alors qu'elle n'explique pas en quoi les attributions de M. X... exigeaient une présence permanente à Montpellier, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision ;

PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu d'examiner les autres moyens du pourvoi :

CASSE ET ANNULE, dans toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 8 novembre 1995, entre les parties, par la cour d'appel de Versailles ; remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Paris

Source : Légifrance